



Edité le : 19/02/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 3

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE
BP 30211
42605 MONTBRISON Cedex .

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE25-17263		
Identification échantillon :	LSE2502-15525-1	Analyse demandée par :	ARS Loire Santé et Environnement
N° Analyse :	00224273	N° Prélèvement :	00194353
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG ST BONNET LE COURREAU	Code PSV :	0000001143
Localisation exacte :	ROBINET LOCAL CHAUFFERIE MAIRIE		
Dept et commune :	42 SAINT-BONNET-LE-COURREAU		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,6593926000	Y :	3,9442187000
UGE :	0133 - AEP LFA SAINT BONNET LE COURREAU		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2THM
Nom de l'exploitant :	CA LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION 17 BD DE LA PRÉFECTURE CS 30211 42605 MONTBRISON CEDEX	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	ST BONNET LE COURREAU BOURG	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 12/02/2025 à 10h34 Réception au laboratoire le 12/02/2025 Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Clara Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	Code :	000816

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 12/02/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques Anions								
Nitrates	42D2THM> 3.7	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50		#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Nitrites	42D2THM>	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.50	#
Somme NO3/50 + NO2/3	42D2THM>	0.07	mg/l	Calcul			1	
Métaux								
Chrome total	42D2THM>	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	50	#
Fer total	42D2THM>	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		200 #
Cadmium total	42D2THM>	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	5	#
Antimoine total	42D2THM>	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	10	#
Chrome hexavalent (Cr VI) dissous	42D2THM>	N.M.	µg/l Cr VI	Chromatographie ionique avec détection UV-visible	Méthode interne M_EM190	1	6	#
COV : composés organiques volatils								
Solvants organohalogénés								
Bromoforme	42D2THM>	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.20		#
Chloroforme	42D2THM>	2.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.10		#
Chlorure de vinyle	42D2THM>	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5	#
Dibromochlorométhane	42D2THM>	0.16	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05		#
Dichlorobromométhane	42D2THM>	0.51	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05		#
Somme des trihalométhanes	42D2THM>	2.67	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50	100	
Epichlorhydrine	42D2THM>	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.05	0.1	#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques								
HAP								
Benzo (b) fluoranthène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Benzo (k) fluoranthène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Benzo (a) pyrène	42D2THM>	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Somme des 4 HAP quantifiés	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	0.100	
Composés divers								
Divers								
Acrylamide	42D2THM>	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	0.1	#

42D2THM> ANALYSE (D2THM=D2+THM) EAU DE DISTRIBUTION (ARS42-2025)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 19/02/2025

Identification échantillon : LSE2502-15525-1

Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

